

Le 18 avril 2018, Montpellier

Communiqué suite au verdict du Tribunal Administratif de Montpellier au sujet de l'occupation de l'université Paul Valéry et des examens

Suite aux audiences du 16 et 17 Avril 2018 concernant le **référé déposé contre les modalités d'examen** décidées par la présidence de l'université et sa **demande d'expulser les occupant-e-s** de l'Université Paul Valéry, **nous constatons que le Tribunal Administratif se range malheureusement du côté de la présidence.**

Il "*enjoint à l'ensemble des personnes occupant sans droit ni titre, à des fins qui ne sont pas conformes à leur destination, les campus [...] de l'université Paul Valéry de libérer les lieux sans délai [...]*" en rappelant que le président de l'université est en droit de procéder à une expulsion.

Nous prenons acte de cette décision parue aujourd'hui. **C'est, de fait, une décision politique** qui ne procède à aucun changement dans le rapport de force légal mais se contente de donner raison au président de l'université en statuant sur la légitimité de l'occupation.

En rejetant aussi le caractère *urgent* du **référé concernant le changement des modalités d'examen, le Tribunal Administratif choisit de ne pas se prononcer et repousse son verdict. Ce dernier ne sera rendu qu'après l'examen du recours au fond, ce qui peut prendre de nombreux mois.** Sans donner raison à la présidence de l'UPV sur le fond, la justice administrative se montre complaisante à l'égard de la volonté de la présidence de l'UPV de dématérialiser ou délocaliser les examens. Pourtant, au vu des nombreux témoignages que nous avons recueilli quant aux modalités de passage des examens, il nous semble qu'il y a réellement urgence sur cette question.

Les étudiant-e-s sont souvent prévenu-e-s à la dernière minute de la tenue de leurs partiels, en recevant des mails sans accusé de réception. **L'anonymat des copies rendues n'est pas respecté.** Par ailleurs, il est impossible de s'assurer qu'elles sont bien rédigées par les étudiant-e-s qui les rendent, puisque rédigées à distance.

La présidence de l'UPV ne prend nullement compte de la situation de nombreux-se-s étudiant_e-s qui n'ont pas accès à un ordinateur ou à une connexion internet à leur domicile; situation aggravée par la décision de fermeture administrative de l'université.

Nous regrettons cette décision qui, selon nous, ne prend pas la mesure d'une situation réellement urgente : celle d'étudiant-e-s qui passent leurs examens dans des conditions inadmissibles et allant à l'encontre de la loi.

L'absurdité de cette situation renforce donc notre volonté d'intensifier la lutte contre le Plan Étudiant, qui poursuit la casse de l'enseignement supérieur public en généralisant la sélection à l'université et en instaurant un tri social à son entrée.